

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 FEV. 2012 *DS*

Gérard CHARASSE  
Député de l'Allier

08 FEV. 2012

*ur*  
*m - 10.11.2012*  
*4*

Cher(e) collègue,

Une fausse rumeur circule sur Internet au sujet d'une « indemnité chômage » de près de 7 000 € qui serait versée pendant cinq ans à tous les anciens députés non réélus.

Afin de vous aider à répondre aux questions qui pourraient vous être posées à ce sujet, nous vous adressons une note actualisée sur l'allocation d'assurance mutuelle, différentielle et dégressive de retour à l'emploi des députés.

Nous vous confirmons qu'il n'existe aucun dispositif d'« assurance chômage » autre que celui mentionné dans cette note, dont les caractéristiques sont très éloignées des allégations purement fantaisistes circulant sur Internet.

Nous vous prions de croire, cher(e) Collègue à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

P.J. 1

*Amicalement*  
*Philippe Briand*

Philippe BRIAND



Richard MALLIE



Marylise LEBRANCHU